

Image not found or type unknown



## Non restitution de la caution

Par **cilou66**, le **27/01/2010** à **19:10**

Bonjour,rrnA la suite d' une collocation, j' ai assumé seule le loyer de mon appartement pendant 10 mois mais je n' ai jamais pu obtenir un bail écrits à mon nom. J' ai quitté cet appartement depuis plus de 2 mois après un préavis dans les règles, et un état des lieux vierge de tout souci. rnQuel est mon recours pour obliger la restitution de ma caution?rnmerci d' avance, cordiales salutations.